

RÈGLEMENT DES CONCOURS 2027

Lieux d'échanges et de rencontres, les Concours Régionaux et le Concours National ont pour objectif de permettre aux danseurs de diverses disciplines, de s'exprimer à travers leur Art et leur Passion



Le Président : Yvon STRAUSS

<u>CONCOURS NATIONAL</u>	<u>CONCOURS RÉGIONAL</u>
<u>CENTRE DE CONGRES DE LYON</u> DU JEUDI 06 AU DIMANCHE 09 MAI 2027	<u>Date</u> : 27, 28 et 29 mars 2027 <u>Lieu</u> : Salle Roger OLLIVIER – PLERIN (22)

Tarifs pour inscription au concours : (A REGLER POUR LE REGIONAL ET POUR LE NATIONAL)

Individuel :
40,00 €

Duo :
20,00 € / Personne

Groupe (3 à 15 personnes) :
18,00 €/Personne

Tarif adhésion à la CND POUR LA RÉGION : (ADHESION VALABLE DU 1^{er} OCTOBRE DE L'ANNEE EN COURS AU 30 SEPTEMBRE DE L'ANNEE SUIVANTE)

Élève : 16,00 €

Professeur : 28,00 €

Chorégraphes des variations imposées :

Nous remercions tout particulièrement pour leur participation à l'élaboration des variations imposées :

<u>CLASSIQUE FILLES</u>	<u>JAZZ & MODERN'JAZZ</u>
Préparatoire 1 : Tania CROQUET Préparatoire 2 : Tania CROQUET Elémentaire 1 : Juliette GERNEZ Elémentaire 2 : Juliette GERNEZ Moyen 1 : Nathalie QUERNET Moyen 2 : Nathalie QUERNET Supérieur 1 : Myriam OULD-BRAHAM Supérieur 2 : Floriane BLITZ Excellence NIVEAU AVANCE EAT NIVEAU SUPERIEUR CHOIX DE VARIATION IMPOSÉE DU REPERTOIRE POUR FILLES SUR SUPPORT USB	Préparatoire 1J : Martine CURTAT-CADET Préparatoire 2J : Martine CURTAT-CADET Catégorie 1 : Quentin LAPORTE Catégorie 2 : Baptiste LE CLOAREC
<u>CLASSIQUE GARÇONS</u>	<u>CONTEMPORAIN</u>
Préparatoire 1 : Tania CROQUET Préparatoire 2 : Tania VROQUET Elémentaire : Alexis RENAUD Moyen : Alexis RENAUD Supérieur : Josua HOFFALT Excellence NIVEAU AVANCE EAT NIVEAU SUPERIEUR CHOIX DE VARIATION IMPOSÉE DU REPERTOIRE POUR GARÇONS SUR SUPPORT USB	Préparatoire 1C : Gaëlle MANGIN Préparatoire 2C : Gaëlle MANGIN Catégorie 1 : Lise LE BELLU Catégorie 2 : Clément GYSELINK
	<u>HIP HOP</u>
	Préparatoire : Andy ANDRIANASOLO Catégorie 1 : Andy ANDRIANASOLO
RÉGION BRETAGNE : https://inscriptions-bretagne.cnd.info/ Site : www.cnd-france.info	

TROIS NIVEAUX D'INSCRIPTIONS SONT PROPOSÉS :

NIVEAU AMATEUR = Elève qui prend 1 à 2 cours de danse par semaine

NIVEAU AVANCÉ = Elève qui prend 3 cours et plus de danse par semaine

NIVEAU SUPÉRIEUR = Elève en aménagement horaires - en centre de formation - en préparation EAT ou titulaire - en CRR-CRD-CNR - CNSM

1 - CATÉGORIES

1.1 - CLASSIQUE : Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies de la vidéo (**attention modifications de certaines tranches d'âge**)

INDIVIDUELS FILLES

Sur demi-pointes		Sur pointes	
Préparatoire 1	de 08 à 10 ans	Elémentaire 2	de 11 à 13 ans
Préparatoire 2	de 09 à 11 ans	Moyen 2	de 12 à 15 ans
Elémentaire 1	de 11 à 13 ans	Supérieur 2	de 14 ans à 25 ans
Moyen 1	de 12 à 15 ans	Excellence Niveau Avancé ou Supérieur	de 15 ans à 25 ans
Supérieur 1	de 14 ans à 25 ans	EAT Niveau Supérieur	de 16 ans à 25 ans
(Toutes les variations sont à choisir sur le support commandé à SUD REPORTAGE)			

INDIVIDUELS GARCONS

Préparatoire 1	de 08 à 10 ans
Préparatoire 2	de 09 à 11 ans
Elémentaire	de 11 à 13 ans
Moyen	de 12 à 15 ans
Supérieur	de 15 ans à 25 ans
Excellence Niveau Avancé ou Supérieur	de 15 ans à 25 ans
EAT Niveau Supérieur	de 16 ans à 25 ans
(Toutes les variations sont à choisir sur le support commandé à SUD REPORTAGE)	

DUOS VARIATION LIBRE

Préparatoire (<i>sur ½ pointes</i>)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'00 à 1'30
Catégorie 1 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 2 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie 3 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie EAT EAT Niveau Supérieur	Duos seulement de 16 à 25 ans	durée : de 1'30 à 2'30

- « PAS DE 2 » DU RÉPERTOIRE (*adage seulement, sur pointes*) : inscriptions exclusivement **en Niveau avancé ou Supérieur** à partir de 15 ans fille et garçon - Catégorie EAT en **Niveau Supérieur** de 16 ans à 25 ans

GROUPES VARIATION LIBRE Pas de Catégorie EAT pour les groupes. Un titulaire EAT ne peut pas danser dans un groupe.

Préparatoire (<i>sur ½ pointes</i>)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 1 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 11 à 14ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 2 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 3 (<i>sur ½ pointes ou pointes au choix</i>)	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 3'00

1.2 – JAZZ / MODERN'JAZZ, CONTEMPORAIN, CARACTÈRE / DANSES DU MONDE, HIP-HOP, CLAQUETTES, AUTRE STYLE CRÉATION *(excepté danses de salon ou danses sportives)*

(attention, ajout de variation et suppression/ modifications de certaines tranches d'âge)

Variations imposées avec obligation de respecter les chorégraphies du support vidéo suivant les catégories.

INDIVIDUELS

CATÉGORIE	ÂGE	TEMPS	STYLE	TYPE VARIATION
Préparatoire 1J	De 08 à 10 ans	1'00 mn	JAZZ/MODERN JAZZ	Variation imposée
Préparatoire 2J	De 09 à 11 ans	1'00 mn	JAZZ/MODERN JAZZ	Variation imposée
Préparatoire 1C	De 08 à 10 ans	1'00 mn	CONTEMPORAIN	Variation imposée
Préparatoire 2C	De 09 à 11 ans	1'00 mn	CONTEMPORAIN	Variation imposée
Préparatoire	De 8 à 10 ans	1'00 mn	HIP HOP	Variation imposée
Préparatoire	De 8 à 10 ans	1'00 mn	CARACTERE - DANSE DU MONDE - CLAQUETTES AUTRE STYLE CREATION	Variation libre PLUS AUTORISÉE
Catégorie 1	De 11 à 13 ans	1'00 à 1'15	JAZZ/MODERN JAZZ - CONTEMPORAIN - HIP - HOP	Variation imposée
			CARACTERE – DANSE DU MONDE - CLAQUETTE	Variation libre
			AUTRE STYLE CREATION	PLUS AUTORISÉE
Catégorie 2	De 12 à 15 ans	1'15 à 1'30	JAZZ/MODERN JAZZ - CONTEMPORAIN	Variation imposée
			CARACTERE DANSE DU MONDE CLAQUETTES - HIP HOP	Variation libre
			AUTRE STYLE CREATION	PLUS AUTORISÉE
Catégorie 3	De 15 à 17 ans	1'30 à 1'45	TOUS LES STYLES	Variation libre
Catégorie 4	De 16 à 25 ans	1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre
Catégorie EAT Niveau Supérieur	De 16 ans à 25 ans	1'30 à 2'00	TOUS LES STYLES	Variation libre

DUOS VARIATION LIBRE

Préparatoire (sauf en Autre Style plus autorisé)	de 8 à 11 ans	durée : de 1'00 à 1'30
Catégorie 1 (sauf en Autre Style plus autorisé)	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 2 (sauf en Autre Style plus autorisé)	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie 3	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 2'30
Catégorie EAT Niveau Supérieur et les deux candidats doivent être EAT	Duos seulement A partir de 16 ans	durée : de 1'30 à 2'30

GROUPES VARIATION LIBRE

Préparatoire	de 8 à 11 ans	durée : de 1'30 à 2'00
Catégorie 1	de 11 à 14 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 2	de 13 à 17 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Catégorie 3	de 15 à 25 ans	durée : de 1'30 à 3'00
Pas de Catégorie EAT pour les groupes. Un professeur, un titulaire EAT ou en formation ne peut pas danser dans un groupe.		

1.3 – NOTA BENE

- Il est toléré mais sans obligation de réalisation et uniquement pour les candidats inscrits en Niveau Avancé ou Niveau Supérieur un accroissement des difficultés des variations proposées, ne modifiant pas la chorégraphie (exemple : 2 tours pour 1 tour, entrechats à la place de sauts simples). Attention si pas d'augmentation de difficulté au régional et obtention d'un premier prix surtout ne pas augmenter la difficulté au national.
- Pour les « Pas de deux » du Répertoire, l'inscription peut se faire en niveau Avancé ou en niveau Supérieur et uniquement avec des chorégraphies issues du domaine public mais il est interdit de mélanger plusieurs versions.

2 – ADHÉSION (OBLIGATOIRE SUR LE SITE EN LIGNE)

- 2.1-** L'adhésion à la C.N.D. est obligatoire pour le professeur et les élèves sur site en ligne (prendre contact avec la région de domiciliation (www.cnd-france.info))
- 2.2-** L'inscription au concours doit être faite dans la région du candidat. L'adresse d'adhésion est celle de l'école de danse et pour les candidats libres, celle de leur domicile.
- 2.3-** Les dérogations de transfert sur une région autre que celle de l'affiliation ne sont pas autorisées, quel que soit le motif (maladie, accident, etc...). **Une procédure de saisie pour le site en ligne est visualisable sur le site dans « Aide ».**
- IL EST OBLIGATOIRE DE TELECHARGER SUR LE SITE, UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE (CNI RECTO/VERSO ou LIVRET DE FAMILLE A LA PAGE DU CANDIDAT CONCERNÉ) + ATTESTATION MINEUR OU MAJEUR + ATTESTATION PROFESSEUR DÛMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE + PHOTO IDENTITÉ PROFESSEURS ET ELEVES DE BONNE QUALITE ET RÉCENTE**

3 – INSCRIPTION AUX CONCOURS (OBLIGATOIRE SUR LE SITE EN LIGNE)

- 3.1- L'âge des candidats est défini au 1^{er} janvier de l'année du concours régional et national ;** Pour se présenter aux concours, le candidat devra avoir 8 ans révolus au 1er janvier de l'année du concours national et régional, et 25 ans maximum au 1er janvier **de la même année.**
- 3.2-** Aucune dérogation d'âge ne sera acceptée dans les concours régionaux et au concours national.
- ATTENTION ! La notion de moyenne d'âge au sein d'un groupe n'existe pas. Chaque élève du groupe doit avoir l'âge de la catégorie au 1er janvier de l'année du concours national ou régional.*
- 3.3-** L'inscription aux concours régionaux et au concours national de la CND implique l'acceptation sans condition du présent règlement, sous peine d'exclusion sans remboursement.
- POUR VALIDER UN DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE, LE PROFESSEUR DOIT OBLIGATOIREMENT COCHER LA CASE D'ACCEPTATION DES CONDITIONS SUR LE SITE DANS ONGLET VALIDATION ET AVOIR TÉLÉCHARGÉ LES MUSIQUES DES VARIATIONS LIBRES DES INDIVIDUELS, DUOS OU GROUPES AU FORMAT MP3 EXCLUSIVEMENT. AVOIR TÉLÉCHARGÉ UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE (CNI RECTO/VERSO ou LIVRET DE FAMILLE A LA PAGE DU CANDIDAT CONCERNÉ), LES ATTESTATIONS : MINEUR(E) OU MAJEUR(E) COMPLÉTÉES ET SIGNÉES DE TOUS SES ELEVES PARTICIPANT AU CONCOURS AINSI QU'UNE PHOTO IDENTITÉ ELEVE DE BONNE QUALITÉ ET RÉCENTE.**
- POUR CHAQUE PROFESSEUR ADHÉRENT : AVOIR TÉLÉCHARGÉ JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ (CNI RECTO/VERSO OU PASSEPORT), UNE PHOTO DE BONNE QUALITÉ ET RÉCENTE ET L'ATTESTATION PROFESSEUR COMPLÉTÉE ET SIGNÉE. AVOIR RÉGLÉ LE MONTANT DES ADHÉSIONS ET DES INSCRIPTIONS.**
- 3.4- Seront sélectionnés au concours national :**
- les candidats en individuels, duos ou groupes ayant obtenu un 1^{er} prix avec accès au concours national lors du concours régional.
- 3.5- Le jury se réserve le droit de reclasser un candidat ayant obtenu une moyenne de 17 ou + en catégorie avancé pour le concours national de l'année en cours.**

3.6- Les candidats en individuels, duos ou groupes ayant obtenu un 1^{er} prix au concours national dans un style doivent s'inscrire l'année suivante pour ce même style en niveau avancé dans la même catégorie ou en amateur dans la catégorie suivante si son âge le permet.

3.7- Les candidats en individuels, duos ou groupes présentant une chorégraphie réalisée par un chorégraphe de renom doivent s'inscrire au moins en niveau avancé.

3.8- Les enseignants titulaires du D.E. ou non, rémunérés ou bénévoles, ne peuvent pas participer en qualité de candidat aux concours régional et national.

3.9- Dans un groupe, des candidats de niveau amateur et avancé peuvent être mélangés de même que des candidats de niveau avancé et de niveau supérieur. Le groupe devra s'inscrire dans le niveau majoritairement représenté.

3.10- Les candidats en individuels, duos ou groupes ayant obtenu 17 et + au concours national de leur pays d'origine uniquement auront accès au concours européen suivant le règlement de ce concours et dans la limite des places disponibles.

4 – VARIATIONS

4.1- Un candidat n'a droit qu'à deux passages physiques sur scène au concours régional Bretagne et national (pour les concours régionaux, la liberté du nombre de passages physiques est laissée à l'appréciation des Présidents et de leur C.A.)

4.2- Dans toutes les catégories « **en individuel** », un candidat n'a droit qu'à **un seul passage dans le même style uniquement pour le national et l'euroéen**) (pour les concours régionaux, la liberté du nombre de passages physiques en individuel dans le même style est laissée à l'appréciation des Présidents et de leur C.A.)

4.3- Un groupe peut être constitué de 3 à 15 élèves (musiciens et aides en coulisses ou sur scène compris).

Exemple : Danseur et musicien sur scène ou de même si des personnes se trouvent en coulisses pour tenir décor ou ustensiles ou jouer d'un instrument, ces personnes doivent être comptabilisées en tant que participants au groupe.

4.4- Au concours national, les participants des duos et groupes présentés au concours régional, seront strictement les mêmes ainsi que le nombre de participants des groupes Tout changement de participants entraînerait la disqualification.

En cas d'absence justifiée et sérieuse d'un membre dans un groupe entre le concours régional et le concours national, celui-ci ne sera pas remplacé et doit fournir un justificatif avant le national, et présenter le 1^{er} jour de convocation au national le justificatif d'absence obligatoirement sous peine de disqualification du groupe. Pour les groupes de 3 et les duos ce sera une annulation faute d'un participant.

4.5- Une chorégraphie de variation libre individuelle ne peut être présentée plus de trois fois (maximum) par une même école.

5 – CANDIDATS LIBRES

CANDIDATS LIBRES : des candidats qui ne prennent pas de cours dans une école

Ils peuvent se présenter en « candidats libres » :

- **CLASSIQUE : à partir de catégorie Supérieur en individuels et à partir de la « catégorie 3 » en Duos et en Groupes**
- **AUTRES DISCIPLINES : à partir de la catégorie 3 en Individuels, Duos et Groupes.**

6 – DISQUALIFICATION ET PERTE DE POINTS

6.1- Motifs de disqualification :

- Non-respect du règlement,
- Dépassement de la durée des variations libres (chronométrage à partir du début de la prestation) et jusqu'à sa fin, qu'elle soit dansée, chantée, récitée avec ou sans musique,
- Dépassement du nombre de candidats autorisé dans un groupe, ou modification du groupe entre régional et national sans justificatif valable à présenter obligatoirement le jour de la convocation
- Candidat(s) étant pris sous le coup de produits dopants ou alcool,
- Manque de respect de la part : des danseurs, professeurs ou spectateurs envers les membres du Jury, les observateurs, les encadrants, les danseurs, les professeurs ou les organisateurs.
- Non-respect de l'article 8.2 du règlement

6.2- Motifs pouvant entraîner une perte de points :

- Manquement dans la variation imposée
- Toute tenue non conforme aux tenues exigées (voir article 7 du règlement)
- Si un ou des candidats en individuels, duos ou groupes en Niveau avancé ou en niveau Supérieur s'inscrivent délibérément en Niveau Amateur (le jury les reclassera avec perte de points)

Chaque candidat individuel, duo ou groupe doit produire un enregistrement musical de très bonne qualité format MP3 et le télécharger sur le site en ligne. Les coupures doivent être faites à la fin d'une phrase musicale. Un mauvais montage ou enregistrement est susceptible de pénaliser les candidats.

7 – TENUE OBLIGATOIRE

7.1- Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en Classique :

Filles : Justaucorps de couleur claire ou vive (**Voir nuancier des couleurs autorisées sur support vidéo**), jupette courte autorisée (**jupette en voile style Empire sous poitrine, non autorisée**), collant clair, Les couleurs non acceptées sont : noir, bleu marine, marron foncé, gris foncé, etc.

Coiffure : **Chignon avec accessoires discrets – pas de bijou.**

Garçons : Collant gris ou blanc, tee-shirt (**collant noir interdit**), **Port de gaine obligatoire à partir de la catégorie Élémentaire**

Répertoire : Costume obligatoire.

7.2- Tenue exigée pour les variations imposées catégories individuelles en jazz et contemporain :

Shorty noir + haut de couleur vive ou claire et près du corps – Combi-short de couleur claire ou vive ou short + justaucorps de couleur vive ou claire ou brassière (couleurs foncées interdites -**Voir couleurs autorisées sur support vidéo**).

Coiffure : **Queue de cheval ou tresse basse – Chignon - Cheveux lâchés interdits**

Jazz : pédilles et bottines autorisées – **Contemporain** : pieds nus obligatoires.

7.3 - Les candidats doivent se présenter en tenue de scène à la remise des prix.

8- COSTUMES ET ACCESSOIRES

8.1- Les costumes et accessoires sont acceptés pour l'ensemble des styles sauf pour les variations imposées (**voir §7**). Le temps de mise en place des accessoires est comptabilisé dans la durée de la prestation et **posé en même temps que le placement des candidats sur scène sans ressortir**. Les décors ne sont pas acceptés.

8.2- Les accessoires **encombrants (merci de prendre contact avec les organisateurs avant votre choix définitif)**, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et normes de sécurité sont exclus. Tous produits de type talc, paillettes, poudre, peinture sur corps ou produits assimilés ainsi que fumigène, carboglace, etc... sont interdits (gêne occasionnée aux candidats suivants sur le plateau et perte de temps pour nettoyage), et entraînent la disqualification.

9 – CHORÉGRAPHIES SPÉCIFIQUES C.N.D.

9.1- Les chorégraphies présentées sur le support pédagogique et vendues par SUD REPORTAGE, seront exclusivement réservées aux concours de la C.N.D. Il est interdit de se servir de ces variations dans d'autres concours. Pour les galas de fin d'année des écoles, une demande d'autorisation doit être adressée par courrier au siège de la C.N.D. – 1945 ROUTE DE MARSEILLE – 13510 EGUILLES ou par mail : confederation.nationale.danse@wanadoo.fr

Les Présidents qui assistent à la présentation de l'une des variations de la C.N.D. lors d'un concours extérieur à la C.N.D. sont tenus de signaler aux organisateurs et au Jury, l'illégalité de la situation.

Les clés USB ne doivent pas être dupliquées, droit d'exclusivité.

10– PHOTOS ET VIDÉOS

10.1- Les prises de vues, vidéos et photos sont strictement interdites. Seules les personnes ou Entreprises accréditées par la C.N.D. sont autorisées. Toute personne n'ayant pas l'accréditation sera exclue de la salle et susceptible d'être poursuivie en justice. Les concurrents n'ont aucun droit sur les prises de vues, télévision, vidéos, photos ou autres, effectuées durant le concours et sa préparation.

11.1 - BARÈME

<i>Moyenne des Notes</i>	<i>Prix au concours régional</i>	<i>Observations</i>	<i>Prix au concours national</i>
18 à 20	1 ^{er} Prix avec félicitations du jury	Accès au concours national	1 ^{er} Prix avec Félicitations du jury. Les amateurs reclassés en niveau avancé et les avancés en niveau supérieur. accès au concours européen du pays d'origine uniquement, dans la limite des places disponibles
17	1 ^{er} Prix à l'unanimité	Accès au concours national	1 ^{er} Prix à l'unanimité. Les amateurs reclassés en niveau avancé et les avancés en niveau supérieur. accès au concours européen du pays d'origine uniquement, dans la limite des places disponibles
16	1 ^{er} Prix	Accès au concours national	1 ^{er} Prix
15	1 ^{er} Prix Régional		2 ^{ème} Prix
14	2 ^{ème} Prix		2 ^{ème} Prix
12 & 13	3 ^{ème} Prix		3 ^{ème} Prix
< ou = 11	Participation		Participation

Ce barème est applicable aux candidats se présentant en :



Niveau Amateur - Niveau Avancé - Niveau Supérieur.

11.2- RECLASSEMENT

Le Jury souverain garde l'entière liberté de reclasser un candidat dans une autre discipline si c'est possible, en Niveau Avancé ou Supérieur sans appel en accord avec l'observateur dans les concours régionaux. Pas de reclassement au concours national ou européen.